

1 ! La lettre de ANCER

BULLETIN DE LIAISON DES CHASSEURS PROTECTEURS DE LA NATURE
TRIMESTRIEL N°47 - 3ème trimestre 2003

EDITORIAL

COMPRENDRE LA CHASSE, C'EST CHANGER SON REGARD SUR LA NATURE

Tel est l'intitulé de la vingtième "Journée de Larrazet" qui a eu lieu les 15 et 16 novembre 2003 dans une commune rurale du Tarn et Garonne. Cette initiative originale organisée par la Maison de la Culture de Larrazet a permis de réunir autour d'une même tribune des chercheurs anthropologues, des historiens, des juristes etdes chasseurs. Par la formule choisie, il ne s'agissait pas à proprement parler d'un colloque universitaire mais d'un authentique lieu de débat entre chasseurs et non chasseurs, ailleurs que sur un plateau télé. Autrement dit, personne n'a eu à assister à un enième remake d'affrontements manichéens entre pro et antichasses ou à celui opposant deux équipes de chasse en battue rivales...

Bien au contraire des échanges fructueux ont eu lieu entre les intervenants et avec la salle passionnément attentive. En un mot, on a pu se parler sur un sujet habituellement polémique autrement que sur le mode de la caricature, de l'amalgame et parfois de l'insulte. Il est vrai que ce bourg rural encore bien vivant s'y prêtait !

Si d'ailleurs un débat a eu lieu, c'est que l'on était loin des sujets habituels de discorde mais que les organisateurs comme les intervenants ont voulu lui donner de la hauteur. Car il s'agissait avant tout de faire comprendre la chasse aux non chasseurs et aux chasseurs eux-mêmes, c'est-à-dire ce que cette passion humaine a de particulier par rapport aux autres modes de relation à la nature.

Montrer qu'en raison de ses origines aussi vieilles que l'humanité, cette activité permet de cultiver, lorsqu'elle reste fidèle à elle-même, un lien charnel avec la nature qui est à l'antipode du monde artificiel créé par Science et sa fille la Technique. Car pour que l'homme reste humain, il faut qu'il continue à faire vivre en lui sa part d'animalité qui le relie à ses origines. De ce point de vu là, on peut dire que la chasse comme la pêche et toute forme de cueillette, dans la mesure où elle n'a pas été pervertie par des comportements consommateurs ou purs spectateurs de la nature, peut être aussi vécue comme un acte de résistance contre cette malédiction moderne qui vise à transformer l'homme en une espèce animale génétiquement modifiée et assistée par un grand ordinateur central.

Chasser, c'est résister à la pression sociale environnante et donc vivre !

Simon CHARBONNEAU

La lettre de L'A.N.C.E.R est un trimestriel édité par l'Association Nationale pour une Chasse Écologiquement Responsable fondée en 1989.

**Association Nationale pour
une Chasse Écologiquement
Responsable**

Siège social
44, av. du Général de Gaulle
33640 Ayguemorte les Graves

COMITÉ DE REDACTION

Simon CHARBONNEAU
Vincent GRATADOUR
Michel LEGOUX

COLLABORATEURS

Philippe BARBEDIENNE
Gérard LANG

ADHESIONS - ABONNEMENTS

A.N.C.E.R
Siège administratif
1, rue de la truite
78550 HOUDAN
Tél/Fax : 01 30 88 11 67
ancer.asso@wanadoo.fr

Les adhérents bénéficient de la gratuité de la revue
France: Normal: 25 Euros
Etranger: Normal: 30 Euros

Les textes et articles publiés dans "La Lettre de l'ANCER" engagent la seule responsabilité de leurs auteurs



A propos des faisans sélectionnés pour d'éventuels lâchers...

Nous sommes assez étonnés par l'article "des faisans d'élevage qui ont retrouvé leurs caractères sauvages" du numéro 48 du St Hubert, juillet août 2003.

On ne peut que féliciter l'INRA pour ses intéressants travaux tendant à démontrer la possibilité de sélectionner des faisans à partir de tests comportementaux réalisés soit au stade jeune, pour le comportement social et à l'aptitude à s'intégrer dans la nature, soit au stade adulte, sur la longueur et la vitesse de vol à 18 semaines.

La mise en évidence d'une bonne héritabilité du caractère "couveuses" est remarquable. Les faisans actifs volent plus vite et les femelles sont meilleures couveuses.

Ces comportements ont une composante génétique et ont ainsi été sélectionnés génération après génération.

Nous ne sommes pas trop étonnés d'apprendre que pour la souche sélectionnée la reproduction est cinq à dix fois supérieure à ce que l'on observe avec la souche classique.

Nous saluons le savoir-faire de l'INRA en particulier pour toutes les techniques de sélection pour l'élevage.

Nos vaches françaises "hyper sélectionnées" donnent beaucoup plus de lait qu'il y a 50 ans, le blé a plus de grain par épis, des grains plus lourds, les chevaux de course courent plus vite, les bovins Culards donnent plus de viande etc.. C'est tout bénéfique ou presque pour notre agriculture et donc notre société.

Les populations de faisans, issues de l'élevage traditionnel, dans lesquelles on a remarqué la présence d'individus actifs et inactifs montrent une variabilité phénotypique plus grande que celle de la souche INRA qui n'aurait théoriquement que des actifs.

Qu'en est-il de la variabilité génétique ?

Les individus de l'élevage traditionnel sont vraisemblablement issus d'une souche naturelle ou existaient des individus actifs et inactifs. La sélection naturelle n'avait donc pas éliminé les inactifs au bénéfice des actifs. Les inactifs pourraient éventuellement avoir un rôle à jouer en cas de changement de milieu et devenir plus « actifs ». Un peu comme les petites mouches du vinaigre (*Drosophiles*) ou le phénotype « Standard » représente 11% de la population et le phénotype « Chiricahua » 89% à une température normale (20°). A une température de 25° la fréquence du Standard augmente rapidement et se stabilise à 70%, il est plus fertile à 25° que Chiricaha..

Toute sélection a des inconvénients elle entraîne généralement un appauvrissement du patrimoine génétique. Les faisans de la souche fixée (INRA) auront certainement une variabilité génétique réduite, ce qui ne semble pas intéressant pour les populations sauvages. Même si les faisans sélectionnés ont une bonne adaptabilité aujourd'hui, il n'est pas évident qu'en cas de changement de milieu la sélection naturelle trouve dans leur pool génétique vraisemblablement réduit les allèles leurs permettant de s'adapter aux nouvelles conditions.

En effet, plus la sélection est sévère, plus la réduction de la diversité génétique sera sévère. A long terme, la sélection dirigée tend à épuiser la variabilité génétique car les changements des fréquences alléliques conduisent à la fixation des allèles favorisés et à la disparition des allèles défavorisés. On élimine ainsi non seulement les allèles codant pour les caractères rejetés mais aussi les allèles associés à ces derniers. (Il existe par exemple de nombreuses associations entre allèles et caractères phénotypiques chez le cerf ou le chevreuil).

D'autre part, il existe généralement un certain nombre d'autres inconvénients à la sélection dirigée. Au cours d'une telle sélection l'hypertrophie de certains caractères et qualités est inévitable en raison de l'existence de corrélations négatives dans le système de



l'ontogénèse. Elle se conjugue parfois avec un affaiblissement et une détérioration d'autres caractères "faux-frais de la sélection". Comme faux -frais de la sélection sur le blé on peut citer l'augmentation plutôt gênante de la longueur de la tige, le caractère "culard" des bovins entraîne un certain nombre de modifications anatomiques et physiologiques etc..

Sachant que le maintien de la diversité génétique est un des principaux fondements de la conservation des espèces. La reconstitution des populations devrait systématiquement se faire à partir des souches naturelles qui garantissent une plus grande diversité génétique et n'hypothèquent pas les possibilités d'adaptation et d'évolution des espèces en cas de changement de milieu.

A défaut de populations naturelles pour les repeuplements, il nous semble préférable d'utiliser les souches ayant une grande diversité génétique, plutôt que des souches sélectionnées à patrimoine génétique réduit, même si la mortalité par la sélection naturelle y est plus forte au lâcher.

Ne vaudrait-il pas mieux relancer les populations sauvages, en supprimant momentanément le prélèvement par la chasse, en aménageant les territoires voire en introduisant des individus issus de populations naturelles géographiquement proches. Ces derniers seraient certainement les plus adaptés

Dr LANG G.

67240 GRIES

Coordinateur de REGECS

(Recherche internationale sur la Génétique des Cervidés et Sangliers)



Témoignages d'un chasseur de migrants...

La comparaison des enquêtes nationales ONC réalisées en 74-75, 83-84 et 98-99 a montré une diminution importante des tableaux de chasse nationaux réalisés sur les turdidés au cours de cette période. Quoique contestée par le monde officiel de la chasse en raison de protocoles d'enquête un peu différents, cette baisse vient parfaitement confirmer un sentiment de diminution des populations de grives perçu par beaucoup de chasseurs.

Au début de l'année 2002, notre représentant au CNCFS avait invoqué cette baisse pour émettre un avis défavorable à une demande des FDC de prolonger la chasse des grives au delà du 31 janvier particulièrement inopportune dans un tel contexte. Ceci a valu à l'ANCER d'être traînée dans la boue par une certaine presse cynégétique à la demande de la FNC.

Cet épisode a donné lieu à un échange de correspondance entre notre représentant et un scientifique du monde de la chasse qui était chargé de démontrer que la prolongation de la chasse des grives au delà du 31 janvier serait opportune. La lettre ci-dessous, extraite de cette correspondance nous a semblé devoir être publiée car il s'agit d'un témoignage :

"J'ai commencé à m'intéresser aux oiseaux et à suivre mon père à la chasse bien avant d'avoir 16 ans. J'ai tué ma première grive au vol à 12 ou 13 ans, sous le nez de mon père, avec une 12mm à un coup et je me souviens encore que c'était une grive musicienne.

Dans mon département (qui n'est pas tout le Paléartique occidental, j'en conviens...) le piégeage qui se pratiquait au lacet dans les prairies a disparu juste après la guerre quand les fusils sont revenus. Je n'ai connu cette pratique qu'au travers des récits que les vieux m'en ont fait, m'expliquant que le crin de jument rendu cassant par l'urine n'était pas aussi solide que celui de cheval.

Si dans ma région à partir du début des années 60 quelques chasseurs aisés d'origine urbaine se sont mis à tirer les grives au vol, j'ai pu constater que jusqu'en 1965, la majorité des chasseurs ruraux ne les tiraient qu'au posé, et bien souvent avec des cartouches demi-charge de fabrication personnelle, dans leurs fusils calibre 16 (à l'époque bien plus répandu que le 12 dans les campagnes profondes). En ce temps là, on disait que la grive "ne valait pas la cartouche". Cela ne signifiait pas un quelconque désintérêt pour les grives, mais simplement que les cartouches normales étaient beaucoup trop chères pour être tirées sur un si petit oiseau...

Pour cette principale raison, le prélèvement sur les migratrices était faible ; il se faisait principalement en mars, à l'affût sous un lierre, et quoiqu'un peu plus fort, celui sur les hivernantes, semblait tout à fait raisonnable, eu égard aux quantités énormes de grives présentes dans nos campagnes certains hivers où la nourriture était abondante.

A l'époque, il passait des quantités considérables de grives, y compris loin des couloirs privilégiés du littoral comme celui où je faisais mes observations. Les musciennes ouvraient la route dès le 20 ou 25 septembre, bientôt relayées par les mauvis à partir du 15 octobre et, de façon moins régulière, par les litornes qui se faisaient parfois attendre jusqu'au début novembre. Les drains étaient plus rares, mais j'ai souvenir d'avoir assisté à de véritables passages fin septembre et début octobre.

Le tir des grives (principalement musciennes et mauvis) au passage (octobre novembre puis février mars) s'est rapidement généralisé à partir de 1965, surtout le long des meilleurs couloirs, en bordure du littoral. A partir de la même période, le tir à la passée (principalement du soir) est devenu une véritable institution et concernait essentiellement les mauvis hivernantes, renforcées des migratrices aux premiers beaux jours.

J'ai gardé le souvenir de passées du soir avec mon père qui venait me prendre à la sortie du collège à Bordeaux pour m'emmener avec lui à quelques kilomètres du centre ville. C'était en 1964, 1965, 1966... Vu l'heure de fin des cours

(17 h), ces sorties restaient pour moi réservées au seul mois de mars.

Arrivés sur place, nous nous trouvions parfois en présence de plusieurs dizaines de tireurs placés dans les vignes en bordure d'un bois, sur le trajet qu'empruntaient les mauvis chaque soir. Toute grive qui passait à moins de 60 mètres de haut (parfois plus) était tirée par plusieurs lignes de chasseurs. Beaucoup tombaient derrière, dans les fourrés, perdues pour tous sauf pour les prédateurs... A la fin, cela devenait impossible, tellement il y avait de monde, et nous avons abandonné ces lieux de passée trop proches de la ville.

Sur semaine, je ne pouvais donc plus chasser que le jeudi après-midi, un peu plus au calme et plus loin de Bordeaux, dans le Médoc où nous chassions au cul levé jusqu'à la fermeture générale, puis dans des affûts taillés au sécateur dans des haies, jusqu'au 31 mars. L'après-midi se terminait invariablement par la passée. Plus tard, quand j'ai eu mon permis (à partir de 1969 et après presque trois saisons de chasse sans permis et sans avoir vu un garde...), je clôturais encore toutes mes journées de chasse en week-end par la traditionnelle passée, dans un coin beaucoup plus tranquille, éloigné de 80 km de Bordeaux, au sud-est du département cette fois. Au tout début, dans ce secteur, nous étions tout seuls à faire la passée, puis à partir de 1970, nous nous retrouvions parfois jusqu'à dix chasseurs du village à attendre les grives le soir...

Dans ce secteur des landes de Gascogne assez défavorisé par rapport au Médoc ou à la périphérie bordelaise (il y avait beaucoup de pins, assez peu de prairies et quelques haies entre les prairies) les meilleures passées ne permettaient pas de ramasser plus de 15 grives, c'était plus souvent entre 5 et 10 et parfois juste une ou deux... les bredouilles totales devaient aussi exister, mais cela n'est pas resté gravé dans mes souvenirs.

Quoiqu'on n'ait pas encore parlé de réchauffement de la planète, et que l'agriculture n'ait pas encore totalement



bouleversé les biotopes, j'ai éprouvé le premier sentiment d'un déclin dans le courant des années 70. A l'époque déjà, les supermarchés s'étaient mis à vendre à bas prix, par palettes entières, des cartouches «spéciales grives», et, dans certains secteurs faciles d'accès, tout l'hivernage des mauvis était anéanti par les prélèvements quotidiens, opérés essentiellement à la passée.

Quand a eu lieu la première enquête ONC, les grives avaient déjà été malmenées depuis 10 ans...



Ces oiseaux n'étant pas mon seul centre d'intérêt, j'ai gardé le nez en l'air chaque année et presque chaque jour du 1er octobre à la mi-novembre depuis plus de trente ans, dans l'attente des palombes, mais en observant tout ce qui passait, du pouillot à la grue cendrée. Petit à petit, le déclin des passages de grives m'a semblé manifeste.

C'est aussi à cette période (années 70) qu'a commencé à se répandre la rumeur selon laquelle les grives seraient passées en quantité «ailleurs» (dans le Sud Est disait-on) et selon laquelle l'hivernage, désormais plus clairsemé chez nous, était abondant «ailleurs» (dans les vergers).

Les grives qui auraient dû passer chez nous auraient dû s'ajouter à celles des autres, mais en fait, je n'entendais jamais les autres, «ceux d'ailleurs», dire qu'ils connaissaient une abondance sans précédent... Je n'y ai donc finalement jamais cru, surtout après avoir entendu un chasseur du Languedoc me dire un jour que s'il avait vu moins de grives cette année là, c'était qu'elles étaient passées au bord de l'Atlantique.

En gironde, il se racontait qu'elles étaient

passées en Languedoc...

Pour avoir vu faire mon père avant moi, j'ai pris l'habitude, pendant la chasse à la palombe, de sortir humer l'air de la nuit, dès que je suis levé et avant même de faire le café, pour écouter s'il passe des grives ou des alouettes, car si le passage de grives dans la nuit n'est pas forcément synonyme de passage de palombes, par contre un passage d'alouettes l'est assurément. Ceci serait sans intérêt si ça ne m'avait permis de savoir, depuis bien longtemps, qu'une forte proportion des grives passe la nuit...

Ayant donc, depuis toujours, entendu passer des grives la nuit, l'hypothèse aujourd'hui en vogue chez certains chasseurs, selon laquelle on ne verrait plus de grives le jour à cause des passages «devenus» nocturnes me fait un peu sourire.

Autrefois, j'entendais beaucoup de grives certaines nuits de passage et j'en voyais aussi beaucoup le jour. Et même si à l'automne les oiseaux savent parfois se montrer discrets en l'absence de passage, il y avait des jours de février et mars tous les prés étaient «couverts de grives» et cela se voyait. Ceci n'arrive plus, pourtant il reste près de chez moi quelques prairies et du bétail.

Si les grives sont fidèles à leurs lieux d'hivernage (hypothèse que nulle part vous n'envisagez, mais pourtant évoquée en discussion dans l'enquête ONC 1998-99), la chasse excessive dans le Sud Ouest (et plus largement dans le Sud français) permettrait d'expliquer facilement la baisse de l'hivernage qui s'est traduite par une baisse des prélèvements dûment constatée, mais, je l'accorde aux sceptiques, elle ne suffit pas à expliquer la baisse du passage de populations qui ne font que nous survoler avec des pertes moindres.

Si la pression de chasse n'avait pas aussi évolué chez nos voisins du sud, je serais donc assez enclin à croire que le climat est seul fautif...

Mais depuis bientôt quinze ans, je reçois des témoignages nombreux et inquiétants de ce qui paraît se passer en hiver chez nos voisins ibériques, chez qui est apparue, avec quelques années de décalage, la même frénésie de chasse aux grives à la passée que nous avons vu se

développer chez nous (en Gironde et sans doute bien au-delà) à partir de 1965.

Si ces faits sont avérés, comment ne pas les prendre en compte quand il s'agit d'expliquer la dégringolade des effectifs de grives à hivernage transpyrénéen ?

Bien sûr, je ne peux pas faire abstraction de la baisse significative du nombre de permis en France qui devrait inverser la tendance et semble devoir expliquer la baisse des prélèvements, mais il est notoire que ceux qui raccrochent ne sont pas les plus acharnés. Au contraire, ce sont souvent ceux qui réalisaient les tableaux les plus faibles qui se découragent en premier...

D'autre part, la pression générale ne dépend pas uniquement du nombre de chasseurs mais elle est aussi, et pour beaucoup, fonction du niveau de vie, du temps libre, et du prix relatif des munitions et des équipements, etc. Pour ces motifs, je persiste à dire que la pression cynégétique sur les grives a continué à croître bien après que le nombre de permis ait commencé à baisser.

Cerise sur le gâteau, depuis dix ans, on peut voir, en vente chez tous les armuriers de ma région et même dans certaines grandes surfaces non spécialisées, des magnétophones à télécommande, de plus en plus sophistiqués et quasi-indétectables qui semblent faits pour aider à compenser la baisse des passages et permettre aux tricheurs de réaliser des tableaux qu'ils seraient incapables de faire autrement, et qui, en l'absence de cet artifice, seraient par la force des choses très réduits.

De tels appareils, (il s'en est vendu des milliers en Gironde) sont devenus courants. La garderie n'est pas partout et n'intervient souvent que sur dénonciation, mais comme les migrateurs ne semblent appartenir à personne, ces dénonciations se font attendre et sont beaucoup moins systématiques que pour un seul lièvre braconné.

Il faudra que vous teniez compte de ces dérives lors des calculs du «succès de chasse pondéré par l'effort». Il faudra aussi, à cet exemple, rester circonspect sur les chances réelles de respect d'un PMA grives (dont je ne conteste pas l'intérêt, bien au contraire) basé sur le civisme ou la "peur du gendarme" des porteurs de fusil...

Bien-sûr, l'hivernage plus au nord a augmenté, et les grives, y compris la mauvis, sont encore classées comme en bon état de conservation, mais dispose-t-on, pour pouvoir comparer vraiment, d'estimations fiables d'il y a quarante ou cinquante ans ?

Et peut-on affirmer que tous les oiseaux qui manquent au Sud se retrouvent aujourd'hui au Nord, en plus de ceux qui y étaient déjà ?

Le changement de l'hivernage est un phénomène qui peut tout aussi bien s'expliquer par plusieurs causes, le changement du climat en est une, la chasse en est une autre.



Je ne réfute pas totalement l'idée d'un décalage de l'hivernage à cause du climat (qui depuis quelques années a eu l'avantage de préserver les hivernants nordiques) mais, sauf à rejeter l'idée d'une certaine fidélité aux zones d'hivernage comme totalement farfelue et à concevoir qu'il y aurait une redistribution annuelle totale des populations gommant les déséquilibres introduits pas la chasse, je ne vois pas comment la forte pression de chasse, exercée exclusivement au Sud, pourrait ne pas avoir eu d'effets...

Je tiens à souligner que même en cas de fidélité avérée aux zones d'hivernage, la disparition de populations à hivernage méridional, partageant la même zone de nidification que des populations à hivernage plus septentrional préservées (à la fois de la chasse et par la persistance d'un climat exceptionnellement clément), aurait eu pour effet d'induire une plus forte reproduction de ces dernières donc une même augmentation de l'hivernage nordique.

Cette augmentation de l'hivernage occidental et nordique ne me semble pas, en l'état, démontrer que l'hypothèse "chasse" doit être

à priori écartée.

Bien sûr, s'il était démontré que c'est l'hivernage dans son ensemble qui est remonté vers le Nord, avec un décalage identique de ses limites nord et sud, cela confirmerait l'hypothèse "climat".

Si au contraire, nous n'assistons qu'à une meilleure occupation de zones depuis toujours favorables (Iles britanniques, Ouest de la France) sans déplacement significatif de la limite nord de l'hivernage, cela tendrait à confirmer l'hypothèse d'un facteur chasse prépondérant.

Dans ce dernier cas, il suffirait qu'un ou deux hivers rigoureux mettent à mal les oiseaux à hivernage septentrional, et le stock qui ne pourrait pas reposer sur la réserve des migrants méridionaux disparus au champ d'honneur cynégétique se retrouverait probablement au plus bas.

L'état de "bonne conservation" auquel on se raccroche aujourd'hui pour refuser toute restriction pourrait bien alors ne rester qu'un souvenir...

Puisse l'avenir me donner entièrement tort !"

Philippe BARBEDIENNE
administrateur de l'ANCER

Note sur les populations de grives. (ANCER mars 2002)

Les espèces migratrices ne peuvent être gérées dans leur globalité mais plutôt en fonction de la dynamique de leurs diverses populations, différenciées notamment par leurs habitudes migratoires et le choix des sites d'hivernage.

Faute de disposer de chiffres fiables sur l'évolution des diverses populations sur les zones de nidification, un moyen efficace de se faire une idée sur l'évolution démographique reste l'analyse des tableaux de chasse.

Enquêtes nationales 1983-1984 et 1998-1999

D'après des données de l'ONC (enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir, saison

1983-1984 et enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir, saison 1998-1999), le prélèvement serait passé de :

25 873 000 en 1974-1975 à 13 182 000 en 1983-1984 puis 4 537 960 en 1998-1999

Si l'on considère que les merles auraient été "probablement"(sic) comptabilisés dans les deux premières enquêtes, il y a lieu d'ajouter ceux-ci au tableau grives de 1998-1999, ce qui donne 5 522 780 turdidés pour cette dernière enquête.

Ceci équivaut à une baisse de 78,65 % en 26 ans !

Ce fléchissement est à mettre en corrélation avec la baisse des passages observée depuis un quart de siècle et maintenant unanimement reconnue par les chasseurs honnêtes.

Cette baisse des passages coïncide avec la généralisation du tir au vol de ces oiseaux depuis le milieu des années 60, favorisé par la vulgarisation des fusils à rechargement automatique et surtout par la baisse du prix des munitions de chasse fabriquées de façon industrielle.

Si l'on analyse les chiffres tirés des études précitées et portant sur les départements où le prélèvement a atteint ou dépassé 1% du tableau national au cours de l'une des deux dernières enquêtes, on peut noter une relative constance dans la baisse très importante des prélèvements dans toute la partie Sud de la France et une baisse moindre dans les trois départements du Nord.

Il est à noter, que **dans certains départements, les tableaux ont baissé des 3/4 entre les deux dernières enquêtes (1983-1984 et 1998-1999).**

La constance de la baisse observée sur certaines zones toutes entières tend à indiquer que l'on n'est pas en présence d'un décalage des couloirs migratoires mais bien affaïssement inquiétant de certaines populations migratrices.

Des échos provenant de chasseurs portugais et espagnols laissent craindre que ce sont toutes les populations hivernant dans la Péninsule Ibérique qui seraient en chute libre.

Les départements du Nord n'étant pas



concernés par ces oiseaux mais par ceux qui hivernent dans l'Ouest de la France (et peut être, pour partie, dans les îles britanniques), ce détail permettrait d'expliquer la baisse plus modérée des prélèvements dans cette zone.

Il est à noter que les résultats d'une enquête effectuée postérieurement en Gironde pendant la saison 2000-2001, publiée dans la revue trimestrielle «la Chasse en Gironde n°15», montrent que les deux espèces qui paient le plus lourd tribut à la chasse sont les grives mauvis avec 55% du prélèvement et les musiciennes avec 35%, suivies, loin derrière, par la litorne 5% , le merle noir 3% et enfin la draine 1%.

Cette répartition très différente des prélèvements par espèces est logique puisque les deux «petites» grives (musicienne et mauvis) sont les plus faciles à chasser et que la mauvis notamment fait les frais de la chasse à la passée pendant l'hivernage (y compris sur la Péninsule Ibérique depuis quinze à vingt ans)

Depuis 1998-1999, sans que l'on dispose de chiffres nouveaux, faute de nouvelle enquête, les passages semblent avoir encore fléchi et, au dire de nombreux chasseurs du Sud-ouest, les saisons 2000-2001 et 2001-2002 ont été catastrophiques.



Enseignements tirés des estimations Bird Life

Les données statistiques des enquêtes nationales sont à rapprocher des estimations

totales de populations avancées par BIRD LIFE en 2000/

- Merle noir : 33 à 71 millions de couples
- Grive musicienne : 12 à 25 millions de couples
- Grive Litorne : 5 à 19 millions de couples
- Grive mauvis : 3,7 à 8,2 millions de couples
- Grive Draine : 1,8 à 3,9 millions de couples

Ces chiffres faussement rassurants ne rendent pas compte de la situation des différentes populations classées par habitudes migratoires et par zones d'hivernage mais il est tout de même intéressant de constater que l'espèce de grive la plus chassée, la mauvis, est presque la moins abondante avec ses 3,7 à 8,2 millions de couples, et qu'elle vient loin derrière le merle noir (33 à 71 MC) beaucoup moins chassé.

Il faut noter qu'il y a quelques décennies cette grive était de loin la plus abondante en migration, suivie par la musicienne.

Le relatif maintien au plan général des espèces de turdidés chassables peut s'expliquer par le fait que les populations migrant et hivernant en dehors de la zone à forte pression de chasse se sont sans doute bien maintenues et voyant même leur taux de reproduction stimulé par une baisse de densité sur les zones de nidification, ont pu combler en partie les «trous» laissés sur ces zones par la disparition de leurs congénères à migration plus risquée.

Le résultat paraît identique à celui qui serait produit par une « modification des voies migratoires » mais le processus n'a rien de naturel et reste la conséquence directe des prélèvements excessifs opérés sur certaines populations.

Ce sont manifestement les populations spécifiques de «petites» grives migrant par le Sud de la France et hivernant soit dans la Péninsule Ibérique soit dans le Sud français qui sont en déclin très marqué à cause d'une pression de chasse excessive.

Conclusion :

Des mesures de conservation s'imposent si l'on veut continuer à chasser les grives en France du Sud, car si la courbe n'est pas rapidement

infléchie, il ne passera bientôt plus de grives dans les départements où elles intéressent le plus les chasseurs, et ceci, sans pour autant que les espèces en tant que telles, ne soient menacées de disparition.

Depuis sa création en 1989 l'ANCER tire la sonnette d'alarme à propos des grives dont les passages et l'hivernage semblent s'amenuiser au fil des ans.



Quoiqu'un déclin soit très difficile à déceler pour un observateur isolé, parmi les variations annuelles normales des observations en migration (déplacement des couloirs en fonction des conditions météo, changement du rapport entre migrations nocturnes et passages diurnes) et les concentrations en hivernage (conditionnées par la disponibilité en nourriture), dans les régions où ces oiseaux sont activement chassés, tous les observateurs attentifs ont pu constater une baisse spectaculaire des densités de grives au cours des 40 dernières années.

Ceci doit être nuancé dans la mesure où certaines grives semblent plus nombreuses aujourd'hui dans certaines zones d'hivernage Grande Bretagne, Région Ouest de la France.

En effet, il est assez probable que comme dans le cas de nombreuses autres espèces migratrices, les turdidés soient fidèles à leurs zones de reproduction et d'hivernage. Dans ce cas, la stratégie migratoire est, soit programmé génétiquement, soit dictée par apprentissage lors de la première migration en compagnie

d'adultes ayant déjà effectué le voyage.

Les grives sont des passereaux dotés d'une capacité de reproduction remarquable, capables de redresser leurs effectifs en relativement peu d'années après une catastrophe climatique majeure sur les zones d'hivernage.

Si les prélèvements opérés sur une population spécifique, distinguée des autres par sa route migratoire ou ses lieux d'hivernage, excèdent la capacité de régénération de cette population, celle-ci ne peut que décliner. Si parallèlement, une autre population partageant les mêmes sites de reproduction subit des pertes nettement plus faibles que sa capacité de régénération, cette population a tendance à croître et à occuper les places laissées vacantes sur les sites de reproduction.

Cette règle s'applique aussi bien dans le cas de caractères migratoires innés qu'acquis car dans le premier cas, la fréquence des sujets programmés génétiquement pour migrer dans la région à risques a tendance à décroître dans la population globale, dans l'autre cas les adultes ayant effectué le voyage dans la région sûre seront plus nombreux que les autres à la saison suivante et entraîneront une proportion plus forte de jeunes.

Il n'en demeure pas moins que les estimations Bird Life qui placent les grives mauvis loin derrière le merle noir et la muscivore tendent à indiquer que pour cette espèce, autrefois la plus abondante en migration, car sans doute également très abondante en effectifs, les pertes ne semblent pas avoir pu être totalement compensées par une bonne survie des hivernantes des zones Ouest et Nord.



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANCER - Houdan, le 6/09/2003

Préalablement à l'ouverture de l'Assemblée, le Président Simon CHARBONNEAU propose que Gérard LANG présente en fin de séance son exposé portant sur le suivi génétique des populations vosgiennes de cerf pour préconiser des mesures de gestion des populations adaptées, ce dernier accepte.

Le Président ouvre la séance à 14h30, le nombre de présents et les pouvoirs reçus permettent à l'Assemblée de se tenir régulièrement.

Il remercie les personnes présentes regrettant qu'elles ne soient pas plus nombreuses et excuse les Administrateurs absents pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Il précise également que Philippe BARBEDIENNE est retenu par une importante réunion du réseau Faune de FNE et que Jean-Michel HARMAND est de son côté à l'Assemblée Générale de l'UNAPAF.

Rapport moral :

Le Président évoque les dysfonctionnements qui ont pu survenir pendant le premier semestre consécutivement au départ du permanent de l'Association Vincent GRATADOUR et à son remplacement tardif et partiel par Michel LEGOUX.

Cette situation a eu des conséquences directes sur les adhésions par voie de conséquence sur la situation financière, les relations avec les délégués, la parution de la revue, et une faible présence de l'Association dans le débat public sur la chasse.

Il rappelle qu'au plan national nous sommes dans un contexte politique différent avec un nouveau Ministère sous influence FNC, ce qui a des conséquences négatives directes pour l'ANCER notamment en matière de financement.

Un fait marquant de cette année 2003, le vote de la loi du 31 juillet 2003 modifiant celle de juillet 2000 qui est une réforme rétrograde donnant satisfaction au lobby des Fédérations.

Seul point positif des dates d'ouverture de la chasse sont peu modifiées.

En ce qui concerne nos relations avec nos partenaires de la protection de la nature et de la chasse, il se félicite qu'après le départ de Pierre ATHANAZE il n'y ait pas eu de "radicalisation" de France Nature Environnement sur la chasse.

Il rend à ce niveau hommage au travail de qualité fourni par Philippe BARBEDIENNE au sein du réseau Faune.

Il note également que notre présence au sein de FNE est utile, nous en avons la preuve avec le consensus qui s'est dégagé sur les dates d'ouverture de la chasse et le contentieux évité sur la question de l'agrément ides Piégeurs.

Par ailleurs, le Président pense que nous avons une action efficace, positive et reconnue au sein du Groupement des Associations Cynégétiques Spécialisées (GASC) et nous devons y poursuivre notre activité. Cette présence au GASC nous permet en outre de nous rapprocher du monde de la chasse tout en restant présent à FNE, ce qui est complètement dans la ligne que nous nous sommes fixés : être un trait d'union entre la chasse et de la protection de la nature.

Perspectives 2003/2004 :

- Consolider le fonctionnement interne.
- Trouver de nouveaux financements
- Etre plus présent dans le débat public
- Faire vivre d'avantage l'Association.

Rapport financier :

Le rapport financier établi par le Trésorier fait ressortir pour 2002 une situation déficitaire de 2.801,37 EUROS, cette somme étant compensée par prélèvement sur les fonds disponibles qui se trouvent en conséquence réduits à 9.443,41 EUROS.



La situation après 9 mois d'exercice en 2003, fait apparaître un nouvel amenuisement des réserves disponibles qui, à cette date et en l'état des adhésions enregistrées pour l'année, ne s'élèvent plus qu'à 3.756,03 EUROS.

On trouvera le détail du bilan 2002 en annexe, accompagné des commentaires du Trésorier.

Cotisations 2004 :

Il est décidé de porter le montant de la cotisation annuelle à 25 EUROS, le montant minimal de la cotisation de soutien reste fixé à 30 EUROS.

Élections au Conseil d'Administration :

Quatre administrateurs sont sortants : Jean-Luc BOUCHERON, Stéphane LOUMAGNE, Marcel DELBOS et Philippe BARBEDIENNE, seul Stéphane LOUMAGNE ne se représente pas.

Éric GUTTIEREZ est démissionnaire et malheureusement René BATEROSSE est décédé.

Les statuts ne prévoyant pas de nombre maximal d'administrateurs il est décidé de pourvoir 7 postes au lieu de 6 compte tenu du nombre de candidatures.

Les candidats supplémentaires sont : Christian DAMENSTEIN, Bernard BACHASSON, Vincent GRATADOUR et Michel LEGOUX.

Vote à main levée :

Tous les candidats sont réélus ou élus à l'unanimité.

Activité 2004 :

En réponse aux objectifs fixés par le Président en matière de consolidation du fonctionnement interne et d'animation de l'Association, il est décidé d'adopter le projet de nouvelle organisation régionale de

l'ANCER. Ce projet avait été préalablement soumis pour avis aux délégués actuels.

Le but de cette réorganisation est de se rapprocher des adhérents dont le seul lien avec l'association est souvent le bulletin "trimestriel".

Avec ce rapprochement on vise avant tout une meilleure fidélisation de nos adhérents et un accroissement de leur nombre. Ce sont les conditions impératives pour que notre association puisse fonctionner en complète autonomie.

On trouvera en annexe le projet sous sa forme actuelle, avec le nom des personnes qui seront chargées de sa mise œuvre.

Une des idées maîtresses issue des discussions relatives à cette nouvelle forme d'organisation porte sur le rôle "d'ambassadeur local" du délégué de l'ANCER.

Il faut également améliorer notre communication :

- * respecter la périodicité et diffuser plus largement (fédérations, APNE, relais d'opinion ...) la revue trimestrielle

- * Tenir à jour le site Internet, après le travail remarquable réalisé par Philippe BARBEDIENNE pour le relookage du site sur la base de son contenu actuel. Un adhérent serait à priori d'accord pour effectuer cette tâche, il faudra toutefois lui en donner les moyens matériels et la formation nécessaire.

- * Editer une plaquette d'information de l'ANCER toilettée par Philippe BARBEDIENNE. Après validation par le Conseil d'Administration il sera édité en quantité (chiffre à déterminer) pour être mis à disposition, entre autre, des délégués régionaux.

- * Réactualiser les nombreuses brochures techniques éditées par l'ANCER pour les rééditer et les mettre en ligne sur le site internet. A ce effet, le secrétaire fera le point sur ces brochures et les fera circuler au CA en vue de relire et éventuellement actualiser ces articles.

En ce qui concerne le "Guide juridique de sauvegarde du territoire de chasse" que Simon CHARBONNEAU a mis à jour cet été, il faut procéder à son édition et à sa diffusion.

* Mieux faire circuler nos informations (revue, communiqués de presse, documents techniques ...) en établissant et en tenant à jour des listes de diffusion pertinentes.

Concernant la mise en place de groupes de travail thématiques dont la création avait déjà été évoqué lors de la journée 2003 de Chambord, il est décidé de constituer prioritairement celui destiné à clarifier et à préciser nos positions en matière de gibier d'eau .

Lors d'un précédent Conseil il a été décidé de mettre en place une fonction de porte - parole de l'ANCER, Christian DAMENSTEIN a accepté de remplir cette fonction difficile, qu'il en soit remercié. Il a également été désigné pour représenter l'ANCER au sein du GASC.

Il nous relate ses différentes interventions en attirant en préambule l'attention sur le projet de Loi relatif au "Développement des Territoires Ruraux" qu'il faut prendre très au sérieux.

Il rappelle que ce projet de loi comporte un volet chasse extrêmement important et qu'il sera débattu très bientôt à l'Assemblée. Il insiste sur le rôle que l'ANCER doit avoir pour influencer positivement sur son contenu et demande à cet effet la contribution de tous en soulignant particulièrement l'urgence qu'il y a de le faire pour pouvoir intervenir en amont.

En ce qui concerne le GASC, il rappelle notre participation efficace à l'activité de cette association et la reconnaissance qu'elle nous apporte parmi les associations de chasse spécialisées.

Il commente sa prestation de la veille aux EURORURALITES de l'ANPG et la solidarité dont a fait preuve son Président, Gérard PASQUET, à l'égard de la présence de l'ANCER.

Il a également évoqué notre intention de nous rapprocher de l'UNAPAF notamment en ce qui concerne le problème de la Bromadiolone.

Questions diverses :

Nous pourrions organiser la prochaine

Assemblée Générale à Paris à la Maison de la Chasse - Hôtel Guénégo.

L'ensemble des participants tiennent à remercier le Dr Lang pour la qualité de son brillant exposé concernant la génétique des cervidés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17heures 30.

REORGANISATION DES DELEGATIONS REGIONALES DE L'ANCER

REGION N°1 : NORD/PAS DE CALAIS - PICARDIE - HAUTE NORMANDIE - BASSE NORMANDIE.

Départements : 59 - 62 - 80 - 60 - 02 - 76 - 27 - 61 - 14 - 50.

Responsable de la mise en place : Patrick LETANGRE.

REGION N° 2 : BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

Départements : 29 - 22 - 56 - 35 - 53 - 72 - 44 - 49 - 85.

Responsable de la mise en place : Jean HOUET X.

REGION N° 3 : ILE DE FRANCE - CENTRE

Départements : 75 - 92 - 93 - 94 - 78 - 91 - 95 - 77 - 28 - 45 - 41 - 37 - 18 - 41.

Responsable de la mise en place : Élisabeth DE BAUDREUIL.

REGION N° 4 : ALSACE - LORRAINE - CHAMPAGNE/ ARDENNES.

Départements : 67 - 68 - 54 - 55 - 57 - 88 - 08 - 51 - 10 - 52.

Responsable de la mise en place : Gérard LANG.

REGION N° 5 : POITOU/CHARENTES - LIMOUSIN.

Départements : 79 - 86 - 17 - 16 - 87 - 23 - 19.

Responsable de la mise en place : Vincent GRATADOUR.



REGION N° 6 : BOURGOGNE - FRANCHE COMTE.

Départements : 89 - 58 - 21 - 71 - 70 - 90 - 25 - 39.

Responsable de la mise en place : Lawrence GUILLAUME.

REGION N° 7 : RHONE/ALPES - AUVERGNE

Départements : 42 - 69 - 01 - 74 - 73 - 38 - 26 - 07 - 03 - 63 - 43 - 15.

Responsable de la mise en place : Bernard BACHASSON.

REGION N° 8 : AQUITAINE - MIDI/PYRENEES

Départements : 33 - 24 - 40 - 47 - 64 - 46 - 82 - 12 - 81 - 32 - 31 - 65 - 09.

Responsable de la mise en place : Christophe PRIVAT.

REGION N° 9 : PROVENCE/ALPES/COTE D'AZUR - LANGUEDOC/ROUSSILLON - CORSE

Départements : 13 - 84 - 04 - 05 - 83 - 06 - 48 - 30 - 34 - 11 - 66 - 20A - 20B.

Responsable de la mise en place : à définir...

Communiqué de presse

Lundi 1 er septembre 2003

NON AU HOLD UP SUR LES TIMBRES VOTE !

Suite au vote de la loi de juillet 2000 relative à la chasse, et dans un souci de démocratisation du processus de désignation des administrateurs des Fédérations Départementales des chasseurs, un droit de vote personnel a été accordé à chaque chasseur.

Malgré l'intense pression des milieux cynégétiques les plus rétrogrades, l'article 12 de la loi du 30 juillet 2003 maintient cet acquis démocratique tout en prévoyant la possibilité d'une plus large délégation de vote.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la délivrance du permis, un timbre vote est attribué à chaque chasseur pour qu'il puisse élire le conseil d'administration au cours de l'Assemblée Générale de sa fédération départementale.

Or, malgré ces dispositions très claires de la loi donnant à chacun la possibilité de pouvoir exprimer un vote personnel, notre association a constaté que dans certains départements une "collecte systématique" des timbres vote était "organisée" à différents niveaux sans que les chasseurs soient informés de la possibilité qui leur est offerte de voter individuellement.

Notre association tient à s'élever contre ces pratiques antidémocratiques qui visent à confisquer un droit élémentaire pour maintenir en place des dirigeants dont certains portent une large part de responsabilité de la crise que traverse actuellement la chasse française.

La démocratisation des instances cynégétiques ne pouvant qu'être bénéfique à l'ensemble des chasseurs, nous conseillons donc aux chasseurs de garder précieusement leur timbre vote en vue des élections à venir, et demandons aux fédérations départementales de respecter l'esprit et le contenu des lois de juillet 2000 et 2003 relatives à la chasse.

C'est à ce prix que se construira la chasse de demain.

Contact presse: 01 30 88 11 67

Simon Charbonneau:

05 56 67 34 09



Soucieuse d'encourager toute démarche issue du monde de la chasse invitant à une meilleure connaissance, et par là à une gestion rationnelle de la faune sauvage, l'ANCER a souhaité ouvrir les colonnes de sa revue à certaines initiatives qui méritent toute notre collaboration.

Comme une invitation faite à nos adhérents à épauler de toutes leurs modestes forces tous ceux qui s'efforcent de tirer la chasse vers le haut...



Avifauna a été créée en février 2002 par des chasseurs qui veulent dépasser la simple approche cynégétique de leur activité et en savoir plus sur les milieux qu'ils fréquentent et leurs habitants.

Notre devise :

«Connaître pour préserver»

Les oiseaux migrateurs et leurs mystères sont un perpétuel enchantement. De nombreuses connaissances restent à acquérir pour que les passionnés d'avifaune (chasseurs et environnementalistes) puissent sans cesse s'améliorer.

Avifauna n'est pas une association de chasseurs mais une association à vocation technique et scientifique sur les migrateurs.

La nuance est de taille car notre démarche consiste à dire : il y a de grosses lacunes sur les

connaissances concernant les migrateurs et leurs milieux, de nombreux rapports existent mais les résultats et les interprétations sont variables, essayons de tout mettre à plat, sans à priori, avec impartialité, et investissons-nous pour améliorer les connaissances.

Rassemblons les compétences de tous les passionnés de migrateurs et travaillons ensemble.

La chasse n'est pas abordée directement dans Avifauna mais fait partie du cycle de vie des migrateurs. Dans quelles conditions peut-elle s'exercer pour être bénéfique ou la moins « perturbante » pour les migrateurs ?

Avifauna a vocation à apporter des éléments de réflexion pour savoir comment mieux chasser dans le respect de la biodiversité et de la contribution de l'Homme aux milieux et aux espèces qui les fréquentent.

Notre démarche repose sur quatre piliers :

- Technique (récolte d'ailes, études d'indicateurs biologiques) pour un suivi de la dynamique des populations et une meilleure connaissance de la biologie des oiseaux chassables (seuls permettant un prélèvement pour étude),

- Observation (migrations, reproductions et prélèvements),

- Connaissance des espèces,

- Connaissance et aménagements des milieux.

Notre motivation est la connaissance et la préservation. La chasse n'étant uniquement acceptable que si les espèces et les espaces sont bien gérés.

Avifauna se veut un lieu de convivialité, d'écoute et de neutralité afin que seuls l'oiseau, sa sauvegarde et sa connaissance soient le ciment de ces échanges.

Avifauna veut permettre que les méconnais-

sances sur les migrateurs puissent se réduire au profit des connaissances librement échangées et utilisées à des fins de préservation.

A ce jour, Avifauna, regroupe des compétences biologique, informatique, ornithologique et vétérinaire.

Des contacts sont établis dans de nombreux départements français mais aussi à l'étranger avec des organismes canadiens et américains et un adhérent travaillant en Angleterre.

De l'utilité de l'analyse d'ailes ...

L'étude systématique des ailes d'anatidés commença à intéresser les scientifiques en Amérique du Nord dans les années 1950. Ils étudièrent les changements intervenant dans le plumage du gibier d'eau.

Ce n'est qu'à partir des années 1960 que des efforts sérieux furent entrepris pour établir comment déterminer d'après l'aile, à la fois le sexe et l'âge des oiseaux.

En réalité, bien peu de scientifiques ont eu, ont et auront la patience pour entreprendre ce genre d'études sur de nombreuses années. Pourtant, les minces caractéristiques notées ouvrent la voie de la compréhension des problèmes liés à la conservation du gibier d'eau.

Ce travail fut entrepris également dans les années 1965-1970 en Grande Bretagne avec des biologistes et sauvaginaires de renom tels Jeffery Harrisson et Hugh Boyd. Ce dernier a d'ailleurs effectué un long séjour au Canadian Wildlife Service, organisme des plus influents du monde de cette époque en la matière.

Une meilleure connaissance de la biologie des oiseaux d'eau est une impérieuse nécessité dans le cadre de la recherche pour la conservation des populations d'anatidés.

Il serait aussi coûteux pour les chasseurs que pour les oiseaux de procéder seulement par évaluation, les études d'ailes sont donc indis-

pensables. Ainsi, de nombreuses données (Devort & coll, 1997) ont permis d'accroître les connaissances de la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*). Pour le Canard chipeau (*Anas strepera*), des études ont déjà été réalisées (Girard, 1996). Ces deux exemples confirment que les analyses d'ailes sont un moyen de mieux comprendre les migrateurs.

Les ailes d'anatidés sont un excellent terrain d'étude. Tout chasseur peut aisément envoyer sa récolte d'ailes pour examen. Celles-ci sont faciles à manipuler et à conserver ; d'après l'examen de cette aile, il est possible de déterminer l'espèce, l'âge et le sexe de l'individu (Rousselot & Trollet, 1991).

Des recherches peuvent également être menées à plus grande échelle puisque les oiseaux d'eau, migrateurs par excellence, sont omniprésents.

La composition des âges et des sexes des populations permet d'étudier de nouvelles problématiques comme les aspects de la dynamique de population.

La conservation des oiseaux d'eau et plus particulièrement celle des anatidés demande une collaboration étroite entre chercheurs et chasseurs, débouchant sur des applications pratiques. Nous sommes convaincus que les études d'ailes peuvent répondre et répondront à cette attente. C'est pourquoi Avifauna a jugé utile de lancer un protocole de récoltes d'ailes sur les anatidés en 2002 (synthèse consultable sur le site www.avifauna.asso.fr) et l'étend pour la saison prochaine aux limicoles, turdidés et au pigeon ramier.

Cette année tous nos travaux sont en ligne : chronique, suivi de la reproduction et le protocole pour la récolte d'ailes.

Bonne visite sur <http://avifauna.free.fr>

l'équipe d'AVIFAUNA

55, rue du Général Leclerc

59840 PERENCHIES

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION SELECTIVE DES ESPECES

L'écologie repose sur quelques principes fondamentaux sans lesquels aucune politique crédible de conservation de la nature ne peut être menée.

Parmi eux, j'en citerais trois qui me paraissent essentiels.

- En premier lieu, il y a celui de stabilité qui veut qu'un écosystème est d'autant plus stable que sa biodiversité est élevée, ce qui explique que le processus actuel d'appauvrissement de cette dernière ne peut entraîner que des déséquilibres fragilisant ce dernier.

- Le second est justement celui d'équilibre dynamique entre les espèces : chaque espèce possède sa niche écologique en symbiose avec les autres espèces. Des phénomènes de prolifération de certaines d'entre elles peuvent cependant voir le jour au détriment d'espèces concurrentes moins performantes.

- Le troisième principe qui concerne davantage l'activité humaine est celui de l'usage soutenable des ressources naturelles renouvelables, mentionné dans l'article 1 de la loi chasse, qui interdit tout prélèvement abusif mettant en danger la pérennité de certaines espèces.

Comme nous le verrons plus loin, il manque à cette liste un quatrième principe concernant également le rapport homme-nature : celui d'acceptation d'un minimum d'inconvénients provenant de cette dernière s'il veut éviter de vivre dans un monde artificiel dominé par la techno-science.

Ces trois principes fondateurs de l'écologie sont actuellement, non seulement mis à mal par les politiques insoutenables de développement technico-économique mais

aussi par de puissants courants existant au sein même du mouvement environnemental qui sont focalisés sur la protection de certaines espèces considérées comme davantage intéressantes que d'autres.

Il s'agit là de courants idéologiques en réalité favorables à une protection sélective des espèces qui comme le remarque J.C. GENOT* ne peut être mise en oeuvre qu'au détriment de la biodiversité.

À vrai dire, on a affaire ici à une dérive anthropocentrique dénoncée depuis longtemps chez les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs par ceux là même qui aujourd'hui tombent dans ce travers.

Pour les agriculteurs, il n'existe par exemple que des espèces utiles ou nuisibles à leur activité ; cette distinction imprègne encore certaines dispositions réglementaires héritées de notre vieux code rural.

Pour les sylviculteurs, il s'agit de diminuer autant que possible les populations de grands cervidés responsables de dégâts sur les jeunes arbres.

Pour les pêcheurs professionnels comme de loisir, il n'y a que les poissons et parmi eux les espèces dites nobles sont à prendre en compte en ignorant le reste de la faune aquatique.

Enfin pour les chasseurs enfin, seul le gibier mérite considération parmi la faune sauvage et les prédateurs ne sont perçus que comme des concurrents.

Face à ces attitudes anthropocentriques qui remontent à la nuit des temps, on aurait pu croire le mouvement écologiste exempt de ce type d'erreur : il n'en a malheureusement pas été ainsi.

Très tôt les naturalistes se sont pris de passion pour certaines espèces considérées comme



plus digne d'intérêt que d'autres. Parmi eux, les plantes et les insectes n'ont jamais attiré que les plus marginaux alors qu'au sein du monde vivant les oiseaux et les mammifères prédateurs retenaient l'attention du plus grand nombre.

Dans cette dernière catégorie, une hiérarchie inconsciente est établie au sommet de laquelle se trouvent les rapaces et les grands prédateurs comme le loup au détriment des ruminants, comme si un instinct de chasse refoulé se manifestait inconsciemment chez les fans de la faune sauvage. Les poissons, sans doute victimes de leur discrétion et de leur apparence, sont à l'évidence l'objet d'une injuste discrimination, à l'exception notable des baleines et des dauphins qui sont des mammifères les plus proches de l'homme.

Dans le grand bestiaire écolo, émerge alors ce que certains ont pu, sans doute par référence religieuse, appeler "*la mégafaune charismatique*".

Corollaire incontournable de cette éthologie des protecteurs de la nature, les plus modestes habitants de notre planète terre ne peuvent qu'être ignorés.

Entre le modeste grillon qui pourtant nous berce les nuits d'été et la baleine, le choix est vite fait ! Certaines espèces parce qu'invisibles ou laides comme la courtilière sont donc sacrifiées au profit d'autres alors qu'elles peuvent occuper une niche stratégique au sein de l'écosystème.

Cette discrimination que l'on pourrait qualifier de raciale entre les espèces est aggravée par l'existence au sein du mouvement-écolo de véritables lobbies défendant chacun son espèce préférée.

À côté de la LPO qui milite pour la protection de l'avifaune dans son ensemble, il existe le groupe "loup" au sein de FNE ou celui des petits carnivores au sein de l'ASPAS, sans compter ceux qui militent pour la sauvegarde de la cistude.

Par contre, le discret desman des Pyrénées, pourtant aussi rare que l'ours, ne jouit visiblement pas de la même mobilisation associative.

Notons aussi que significativement, il n'existe

pas, à l'exception des pêcheurs, de Ligue de Protection des Poissons (LPP), ce qui explique que le poisson des eaux libres ne fasse pas médiatiquement le poids face au cormoran !

Sociologiquement, il en résulte en tous les cas que le poids de ces différents lobbies au sein du Ministère de l'Environnement et leur succès médiatique influence à l'évidence les politiques publiques de protection de la nature. Ces quelques observations mériteraient à l'évidence une analyse plus poussée, mais l'anthropologie de la protection de la nature n'en est qu'à ses balbutiements !

Ces dérives anthropocentriques ne peuvent bien entendu avoir lieu qu'au détriment de la biodiversité.

Que l'on soit personnellement attiré par telle catégorie de faune sauvage plutôt que par telle autre est un sentiment parfaitement légitime (je suis moi-même passionné par l'observation des oiseaux depuis ma plus tendre enfance !), que l'on prétende fonder une politique de protection de la nature sur des comportements affectifs est une autre chose qui frise l'absurdité car on ne fait pas d'un sentiment une politique !

On peut par exemple prendre le cas des prédateurs généralement privilégiés au détriment des proies pour des raisons qui mériteraient d'ailleurs d'être analysées. Si leur rôle est tout à fait indispensable aux équilibres faunistiques, encore faut-il que la prolifération de certaines espèces prédatrices opportunistes ne se fasse pas au détriment d'espèces proies en mauvais état de conservation.

Certains m'objecteront que le rapport proies-prédateurs est toujours constant. Cet argument abstrait ne tient pas compte du fait que la multiplication de certains prédateurs opportunistes comme les corneilles noires ou les goélands argentés est due à une offre alimentaire nouvelle (mais et déchets) qui n'interdira nullement la prédation occasionnelle sur des espèces en voie de raréfaction. Combien y-a-t-il eu d'études pour évaluer par exemple l'impact de la martre, que certains ne veulent pas voir régulée, sur la gélinotte des bois ou le grand téttras ? A-t-on

procédé à l'évaluation d'impact de la prolifération des becs droits sur certains passereaux protégés en mauvais état de conservation?

De même peut-on imaginer, comme en rêvent secrètement certains lupophiles militants, les conséquences écologiques de la disparition de l'élevage extensif en montagne ?

Les générations à venir hériteraient alors d'un milieu montagnard re colonisé par la forêt sans doute favorable aux grands prédateurs, mais d'où auraient disparu les populations de vautours et autres représentants de l'avifaune de montagne qui sont liées à ce type d'élevage maintenant les milieux ouverts !

Cela risque de fâcher la LPO !

Sans vouloir multiplier les exemples, il est alors évident qu'une politique efficace de conservation et la restauration de la biodiversité ne peut se fonder sur la protection des espèces qui est toujours empreinte de considérations culturelles mais plutôt sur celle des milieux et des habitats.

Cette dernière ne peut plus aujourd'hui, par ailleurs, être limitée au mode zonal comme cela été le cas depuis cinquante ans. Comme l'a montré clairement trente ans d'échec des mesures de protection zonale soulignés par des naturalistes dissidents comme F.TERRASSON et J.C.GENOT, les espaces sanctuarisés ont surtout servi d'alibi pour détruire autour la nature ordinaire.

À vrai dire, seule une politique s'attaquant aux causes structurelles de destruction de la biodiversité peut avoir un sens, ce qui implique des révisions déchirantes sur le plan de nos conceptions économiques et technologiques comme sur celui de notre rapport à la nature.

En ce qui concerne ce dernier, il faudra surtout que l'homme moderne finisse par accepter sa condition d'être de nature et renoncer à son rêve de maîtrise totale de cette dernière qui ne peut accoucher que d'un monde totalement artificiel habité par des mutants.

Il est impossible de prétendre à la fois échapper à cette condition et rester proche de la nature pour en respecter l'intégrité. Subir la nature lorsqu'il le faut vaut mieux que vivre

dans le monde clos de la technique par nature totalitaire où la nature ne serait plus qu'un spectacle et où l'homme n'aurait plus de relations qu'avec ses semblables.

L'humanité de l'homme passe par le respect de sa condition naturelle, ce qui ne doit pas bien entendu l'empêcher d'intervenir lorsque cela s'avère nécessaire pour son bien propre comme pour celui de la nature.

"L'homme est nature et liberté" disait Bernard CHARBONNEAU (), "il doit donc vivre dans cette tension créatrice".

Simon CHARBONNEAU

**Universitaire et militant écologiste
de la première heure.**

* Voir son article très intéressant dans le Courrier de l'Environnement de l'INRA n°39 février 2000.

QUELLE ETHIQUE POUR LA NATURE ?

Voilà un titre qui ne saurait laisser indifférent le chasseur, même si l'éthique de chasse n'est pas abordée directement.

Après son premier livre paru en 1998, Jean-Claude GENOT persiste et signe, avec ce nouvel ouvrage que l'on peut qualifier d'écologiquement incorrect. Mieux Lothar que jamais, la Naturadiversité, les mesures abri-environnementales, la noéologie sauvera-t-elle la nature ?

Ces quelques chapitres aux noms évocateurs sont le reflet du ton quelquefois caustique et souvent acidulé, qui ne ménage personne.

Personne n'est épargné par les réflexions de l'auteur : les forestiers, les écologistes, les aménageurs et gestionnaires de milieux, CPNT dont le principal représentant est qualifié de « champion de la ruralité ».

Cependant il ne s'agit pas d'un pamphlet anti-tout, puisque l'ingénieur écologue admet ce qu'il constate au quotidien, comme le fait qu'en Espagne le loup se porte bien dans les zones où il est chassé, alors qu'il diminue là où il est protégé.

192 pages - Editions Edisud





APPEL: Les adhérents en réseau..

Afin de faciliter la circulation des informations diverses relatives à la vie de notre association, nous invitons tous les membres de l'ANCER disposant d'une adresse internet à communiquer leur e-mail à notre secrétaire Michel LEGOUX

- à l'occasion du renouvellement de votre cotisation
- ou en envoyant un mail à : ancer.asso@wanadoo.fr

D'avance merci.

NOS DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

ALSACE

Dr LANG Gérard
67240 BISCHWILLER Tél : 03 88 72 45 34

AQUITAINE

Dordogne

BOUSQUET Olivier
24130 LA FORCE - Tél : 05 53 58 34 24

Gironde

FONTAN Edouard
33210 PREIGNAC - Tél: 06 80 73 30 49

Lot

GAUTHIER Eric
46130 SAINT MICHEL LOUBEJOU - Tél 05 65 10 11 22

Pyénées Atlantiques

GARBISO René
64310 SARE - Tél : 05 59 47 50 13

Landes

LANNOT Claude
40390 ST MARTIN DE SEIGNANX - Tél: 05 59 56 11 00

BASSE NORMANDIE

Calvados

SEBIRE Joel
14220 PLACY Tél : 02 31 78 37 92

HAUTE NORMANDIE

Seine-Maritime

MIEUSEMENT Michel
76560 DOUDEVILLE - Tél : 02 35 56 96 66

Eure

MAUGER Emmanuel - l'Orme du Buc
27290 St Philibert sur Risle

BOURGOGNE

GUILLAUME Lawrence
21350 GISSEY LE VIEIL - 03 80 64 69 15

Saône et Loire

DUPLATRE Paul
71800 BAUDEMONT - Tél 03 85 28 06 71

BRETAGNE

HOUEIX Jean
56220 MALANSAC - Tél: 02 97 66 12 26

Morbihan

Dr BANGET Patrick
56130 NIVILLAC - Tél : 02 99 90 84 52

Finistère

LE MENECC Roland
29690 BERRIEN - Tél: 02 98 99 01 54

Ille et Vilaine

PAMISEUX Martin
35340 LA BOUEXIERE - Tél : 02 99 62 63 01

FRANCHE COMTÉ

CECINAS Alain
39120 RAHON - Tél : 03 84 81 73 82

MIDI -PYRENEES

Tarn

Dr ESPEL Louis-Paul
81240 St AMANS-SOULT- Tél: 05 63 98 32 51

PAYS DE LOIRE

de BAUDREUIL Elisabeth

37330 BRAYE SUR MAULNE - Tél: 02 47 24 16 77

NORD-PICARDIE

LETANGRE Patrick

80800 HEILLY - Tél: 03 22 66 13 15

POITOU CHARENTE

DUDOGNON Franck

37340 CLERE LES PINS - Tél: 02 47 40 90 15

RHÔNE ALPES

Drôme

LACROIX Pascal
26300 CHATUZANGE LE GOUBET- Tél: 04 75 47 34 08

Haute-Savoie

BACHASSON Bernard - 276, allée de Montagny
74360 LOVAGNY

Ain

OGEARD Jean-Louis
01110 THEZILLIEU - Tél 04 74 37 59 45

RÉGION PARI SIENNE

Val d'Oise

BARRAILLER Jean Luc
95840 VILLIER ADAM - Tél : 01 34 69 11 29
HARMAND Jean-Michel
95190 GOUSSAINVILLE - Tél 01 39 92 91 17

Seine et Marne

AUFRADET Dominique
77140 NEMOURS - Tél : 01 64 78 10 47

Yvelines

BOUVET Michel
78000 VERSAILLES - Tél 01 39 53 57 43
DRUYER Joël
78790 CIVRY LA FORÊT - Tél: 01 34 87 65 76

ANCER

1, rue de la truite - 78550 HOUDAN

Tél/fax: 01 30 88 11 67

ancer.asso@wanadoo.fr

Retrouvez l'ANCER sur internet: <http://assoc.wanadoo.fr/ancer/>

**"HONTE DE LA CHASSE, LA PRATIQUE DU GIBIER DE TIR DOIT
DISPARAÎTRE POUR REVENIR A UNE CHASSE AUTHENTIQUE"**

